

Adressé à tous les clubs de la Fédération Suisse de Handball

- président/es et personnes de contact
- responsables Handball des enfants
- responsables Listes des matchs

Pour information à:

- comité central, comité SPL et SHL, comités associations régionale, direction FSH, collaborateurs FSH

Olten, le 6 mai 2022

## **Inscription aux compétitions de la Fédération Suisse de Handball durant la saison 2022/23**

Chères et chers amis du handball

Au nom de l'organe de coordination des compétitions, nous vous annonçons ci-dessous l'inscription aux compétitions FSH durant la saison 2022/23.

### **Compétition**

Toutes les équipes des catégories Dames 2<sup>e</sup> ligue à SPL1, Hommes 3<sup>e</sup> ligue à QHL, juniors filles et garçons Inter et Elite sont qualifiées selon le classement 2021/22 et considérées comme inscrites au championnat 2022/23 (veuillez néanmoins annoncer les informations d'équipe). Les équipes des catégories Dames 3<sup>e</sup> ligue, Hommes 4<sup>e</sup> ligue et juniors filles et garçons Promotion peuvent être annoncées en plus.

**NOUVEAU:** En se basant sur des discussions avec différents experts et les résultats d'un sondage effectué auprès des clubs, la FSH proposera, durant une saison pilote, une seule catégorie en M13 sous forme de championnat ; il n'y aura pas de catégorie M13 Tournois en 2022/23.

### **Forme libre 30Plus**

Veuillez également prendre note des [directives et explications](#) concernant la forme libre 30 Plus.

### **Handball des enfants**

Les directives avec explications concernant les formes de jeu Handball des enfants (M7 à M11) sont disponibles en annexe 9 du règlement des compétitions. Les journées de tournoi peuvent être annoncées via le [formulaire en ligne](#). L'offre complète de tournois est à [découvrir ici](#). Les règles de jeu spécifiques peuvent être consultés sous l'onglet « Documents » et en cliquant sur [ce lien](#).

### **Mobilière Handball Cup**

Les équipes des ligues QHL, LNB, SPL1, SPL2 et 1<sup>ère</sup> ligue Dames et Hommes sont automatiquement inscrites à la Mobilière Handball Cup de la saison 2022/23. Néanmoins, la participation est facultative pour toutes les équipes secondaires ou tierces d'un club déjà qualifié (voir directives de l'art. 36). L'inscription d'une équipe secondaire et/ou tierce doit être annoncée obligatoirement par mail jusqu'au 29 avril à [asb@handball.ch](mailto:asb@handball.ch).

Les équipes finalistes des coupes régionales de la saison 2021/22 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup>) des catégories Hommes et Dames sont autorisées à participer à la Mobilière Handball Cup. Les équipes concernées seront contactées directement par mail avec un délai définitif d'inscription au 29 mai 2022. La participation parallèle à la Coupe régionale est autorisée.

Les équipes M19 Elite et M19 Elite sont inscrites à la Coupe suisse juniors M19 de la saison 2022/23. Les équipes M19 Promotion peuvent s'inscrire à la Coupe suisse (veuillez l'indiquer directement lors de l'inscription de l'équipe sous « Remarques »). La participation parallèle à la Coupe régionale est autorisée.

Les équipes M18 Elite et Inter sont inscrites à la Coupe suisse juniors M18 de la saison 2022/2023. Les équipes M18 Promotion peuvent s'inscrire à la Coupe suisse (veuillez l'indiquer directement lors de l'inscription de l'équipe sous « Remarques »). La participation parallèle à la Coupe régionale est autorisée.

### Coupe régionale

En enregistrant les informations d'équipe, veuillez également indiquer la catégorie de Coupe régionale choisie. Veuillez prendre connaissance des règlements de la Coupe et des informations complémentaires sous ce [lien](#).

### Informations générales

Tous les groupements d'équipes (SG) doivent être annoncés, même s'ils restent identiques. L'enregistrement des informations d'équipe et les demandes de SG sont effectués exclusivement dans le VAT (« Mon club » → « Annoncer une équipe »). L'auteur ainsi que la personne de contact recevront un mail de confirmation.

Les clubs doivent en outre annoncer toutes les informations concernant les salles disponibles (« Mon club » → « Salles ») ainsi que les fonctionnaires de club demandés (« Mon club » → « Données du club ») via le VAT.

Le délai d'annonce des informations requises pour la saison 2022/2023 et le dimanche 29 mai 2022.

Les frais d'équipe ont été fixés comme suit par le comité central (la ligue/catégorie au début du championnat fait foi) :

<b>Championnat (masc.)</b>	<b>par saison</b>	<b>Championnat (fém.)</b>	<b>par saison</b>
QHL*	Fr. 4'500.00	SPL1*	Fr. 4'500.00
LNB*	Fr. 4'500.00	SPL2*	Fr. 3'000.00
1 <sup>ère</sup> ligue	Fr. 3'000.00	1 <sup>ère</sup> ligue	Fr. 2'500.00
2 <sup>e</sup> ligue	Fr. 2'200.00	2 <sup>e</sup> ligue	Fr. 1'500.00
3 <sup>e</sup> ligue	Fr. 1'500.00	3 <sup>e</sup> ligue	Fr. 1'500.00
4 <sup>e</sup> ligue	Fr. 1'500.00		
Forme libre :			
	championnat	Fr.	1'500.00
	tournoi	Fr.	1'300.00
M19 Elite	Fr. 2'000.00	M18 Elite	Fr. 2'000.00
M19 Inter	Fr. 1'500.00	M18 Inter	Fr. 1'500.00
M19 Promotion	Fr. 1'000.00	M18 Promotion	Fr. 1'000.00
M17 Elite	Fr. 2'000.00	M16 Elite	Fr. 2'000.00
M17 Inter	Fr. 1'500.00	M16 Inter	Fr. 1'500.00

M17 Promotion	Fr. 1'000.00	M16 Promotion	Fr. 1'000.00
M15 Elite	Fr. 2'000.00	M14 Elite	Fr. 1'500.00
M15 Inter	Fr. 1'500.00	M14 Inter	Fr. 1'000.00
M15 Promotion	Fr. 750.00	M14 Promotion	Fr. 750.00
M13 Elite	Fr. 1'500.00		
M13 Inter	Fr. 1'000.00		
M13 Promotion S1	Fr. 500.00		
Saison pilote 22/23: M13 Promotion S2 Fr. 250.00			
* hormis les frais de communication et marketing			

De plus, l'annonce d'un groupement d'équipe engendre des frais administratifs à hauteur de CHF 100.00 (TVA non compris) auprès du club de base. Les clubs impliqués dans les SG se montrent solidaires face aux frais communs.

Les frais d'équipe sont facturés par la FSH au club de base. Si les frais de participation / d'équipe ne sont pas totalement réglés jusqu'au début de la saison au plus tard (championnat et coupe), les matchs seront enregistrés comme forfaits jusqu'au paiement complet. La même procédure est appliquée aux frais complémentaires en SHL resp. SPL (sous réserve d'une décision différente du CC datant de l'été 2020).

Le [calendrier général de la FSH 2022/2023](#) et le [RC actualisé \(plus directives\)](#) sont disponibles sur le site internet de la FSH.

En cas de questions, la section Compétition (ASB) se tient à votre disposition, même en dehors des heures de bureau, au numéro 031 370 70 02 ou par mail à [asb@handball.ch](mailto:asb@handball.ch).

L'établissement des listes de matchs s'effectuera selon le calendrier suivant:

29.05.22	Délai d'annonce des équipes et informations requises pour participer aux différentes compétitions
13.06.22	Mise à disposition du programme numéroté dans le VAT par la FSH, début de la programmation des matchs par les clubs
Jusqu'au 26.06.22	Etablissement des listes de matchs par les clubs via VAT (resp. LdM)
Jusqu'au 26.06.22	Enregistrement de l'ensemble des matchs en Forme libre (saison complète) par la section ASB. Remarque: les tournois et matchs numérotés doivent être considérés comme dates contraignantes!
Jusqu'au 27.06.22	Etablissement des listes de matchs par les resp. Salles pool
28.06.22, 15h	L'ensemble des matchs programmés jusqu'au 31.12.22 sont numérotés et considérés comme définitifs.

Passé ce délai, un match pourra être déplacé uniquement au moyen d'un renvoi officiel.

Salutations sportives



Jonas Schneider  
Resp. Compétition